# PLAN LOCAL D'URBANISME
de
# ETALANS

## Révisions allégées n°2,3 et4

## 4.1. Plan de zonage
## 1/7500e

*Vu pour rester annexé à la délibération du* 03.01.2012

- PLU approuvé le 04.11.2004
- Modification n°1 le : 04/05/2012
- Révision simplifiée n°1 le : 04/01/2013
- Modification n°2 le : 23/07/2015
- Révisions allégées n° 2, 3 et 4 : le 03.01.2012

SOUS-PREFECTURE
- 3 FEV. 2017
PONTARLIER (Doubs)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE PIERRE-FONTAINE - VERCEL
LE PRÉSIDENT
ALBERT GROSPERRIN


**SCIENCES ENVIRONNEMENT**
Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services

AGENCE DE BESANCON – *Siège social*
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.60
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr

JURA Habitat
Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr
Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales HLD - SCL - PACT-ARIM
Code APE 9132 - N° de SIRET : 778 396 796 00063


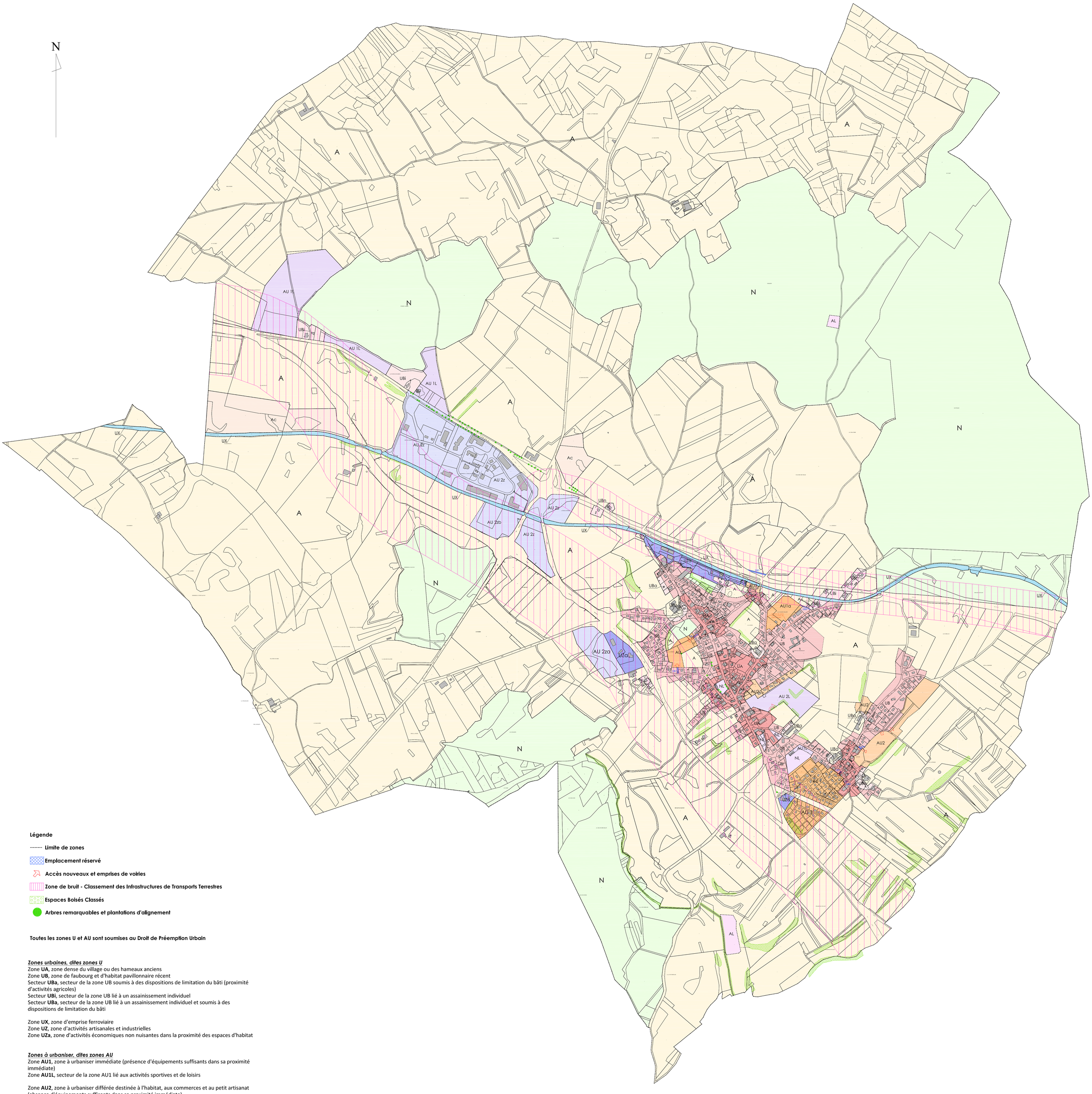


**Légende**

- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Accès nouveaux et emprises de voiries
- Zone de bruit - Classement des Infrastructures de Transports Terrestres
- Espaces Boisés Classés
- Arbres remarquables et plantations d'alignement

**Toutes les zones U et AU sont soumises au Droit de Préemption Urbain**

***Zones urbaines, dites zones U***
Zone **UA**, zone dense du village ou des hameaux anciens
Zone **UB**, zone de faubourg et d'habitat pavillonnaire récent
Secteur **UBa**, secteur de la zone UB soumis à des dispositions de limitation du bâti (proximité d'activités agricoles)
Secteur **UBi**, secteur de la zone UB lié à un assainissement individuel
Secteur **UBa**, secteur de la zone UB lié à un assainissement individuel et soumis à des dispositions de limitation du bâti

Zone **UX**, zone d'emprise ferroviaire
Zone **UZ**, zone d'activités artisanales et industrielles
Zone **UZa**, zone d'activités économiques non nuisantes dans la proximité des espaces d'habitat

***Zones à urbaniser, dites zones AU***
Zone **AU1**, zone à urbaniser immédiate (présence d'équipements suffisants dans sa proximité immédiate)
Zone **AU1L**, secteur de la zone AU1 lié aux activités sportives et de loisirs

Zone **AU2**, zone à urbaniser différée destinée à l'habitat, aux commerces et au petit artisanat (absence d'équipements suffisants dans sa proximité immédiate)
Secteur **AU2L**, Secteur de la zone AU2 lié aux activités sportives et de loisir
Zone **AU2za**, zone à urbaniser différée destinée aux activités économiques non nuisantes
Zone **AU2zb**, zone à urbaniser différée destinée à la mise en place d'une aire de service liée à la RD57

***Zones agricoles, dites zones A***
Zone **A**, zone de protection des valeurs agricoles
Secteur **Ac**, secteur de la zone A correspondant à l'exploitation de carrière
Secteur **AL**, secteur de la zone A correspondant au site de l'Etang du Breuillot

***Zones naturelles et forestières, dites zones N***
Zone **N**, zone de protection des valeurs naturelles et paysagères
Zone **NL**, zone naturelle acceptant les équipements sportifs